

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHAGEY

SÉANCE DU : 16 Août 2022

L'an deux mille vingt-deux et le seize août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur JOUFFRAY Nicolas, Maire.

PRESENTS : JOUFFRAY Nicolas, Maire,
BELTRAN Christelle, BOUTEILLER Alain, RUEDY Philippe, RICHARD Gaëlle, DESFOSSEZ Hervé, CORBANESE Bruno, DOENLEN Cécile, EVEN Jean-Paul, MICHOUX Odile, LODS Elodie, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

JALOUX-BUSATTO Gabrielle (Procuration à MICHOUX Odile)

ABSENTS EXCUSES :

LAINÉ Janet
SONNET Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Christelle BELTRAN

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2022
2. Adhésion au service « Conseil en Energie Partagé » du SIED 70
3. Etude de faisabilité des chaufferies bois du SIED 70
4. Révision des tarifs communaux du service de l'assainissement
5. Informations diverses

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2022

Les membres du Conseil approuvent, **à l'unanimité**, le compte rendu du 30 juin 2022.

2. Adhésion au service « Conseil en Energie Partagée » du SIED 70

Présentation de la proposition du SIED : lecture du document du SIED par Mr le Maire : réalisation d'un audit énergétique (salle des fêtes, école maternelle) : 250.00 € pour 3 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, vote pour cette adhésion (contrat sur 3 ans pour une prestation).

3. Etude de faisabilité des chaufferies bois du SIED 70

- Fuel : 6 000.00 € / an pour chauffer la mairie, l'école primaire et le logement communal : le coût est élevé

Réflexion avec Mr SUCHET (SIED) puis une autre personne également du SIED qui est venue voir sur place pour une éventuelle chaufferie bois.

- 2 Propositions :
 - Sur le parking devant la maternelle
 - Dans une partie des vestiaires du foot (un peu plus difficile d'accès pour les livraisons)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**, vote pour une étude du SIED : signature d'une convention de maîtrise d'œuvre entre le SIED et la Commune (mairie - école - logement - salle des fêtes - maternelle)

- **Abstention** : 1 (CORBANESE Bruno)
- **Contre** : 0
- **Pour** : 11

4. Révision des tarifs communaux du service de l'assainissement

- 1- En 2021, le prix a augmenté pour respecter la demande de l'agence de l'eau de 1.00 € / m³ HT dans la commune.
- 2- Aujourd'hui, le département et l'agence de l'eau imposent un prix minimum de 1.30 € / m³ HT pour pouvoir bénéficier des aides financières pour le diagnostic et les travaux
- 3- Pour respecter cette exigence, le Maire propose de modifier les prix

Prix /m ³ consommé	0.80 €
Redevance annuelle	60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, accepte ces nouveaux tarifs.

5. Informations diverses

- 350.00 € à rendre aux locataires qui quittent le logement communal (montant de la caution) : décision modificative au niveau du budget
- L'employé communal a repris le travail à 100 % depuis le 1^{er} Août.

Séance levée à **20h55**

Le Maire
Nicolas JOUFFRAY